

**AVIS – COMPTES INACTIFS**

Le présent document contient des informations reliées aux comptes, dépôts ou instruments **en dollars canadiens**¹ (un « Compte ») détenus auprès de BNP Paribas, au Canada, et qui demeurent inactifs pour des périodes de deux, cinq et neuf ans.

La *Loi sur les banques* (Canada) exige que toute institution financière fasse parvenir un avis écrit de compte inactif au titulaire, ayant-droit ou propriétaire du Compte après deux, cinq et neuf ans d'inactivité d'un Compte.

Si vous avez reçu un tel avis concernant un Compte inactif détenu auprès de BNP Paribas au Canada (ou auprès de son affiliée précédemment connu sous le nom de « BNP Paribas (Canada) », depuis repris ou assumé par BNP Paribas) (la « Banque »), veuillez noter que:

- les intérêts sur dépôt, s'il y a lieu, seront versés jusqu'à la fermeture du Compte, et
- les frais applicables au Compte, s'il y a lieu, seront facturés et débités jusqu'à la fermeture du Compte.

- **Pour toute question sur un Compte inactif, ou obtenir de l'information concernant la présentation d'une demande de paiement en relation avec un Compte inactif, vous pouvez contacter notre équipe de Service à la Clientèle comme suit :**

BNP Paribas
Service à la Clientèle
2001 Robert Bourassa, suite 900
Montréal, Québec, H3A 2A6
Téléphone : (514) 285-3433
Courriel : Canada.customerservice@americas.bnpparibas.com

Après une période de dix ans d'inactivité, et tel que prévu à la *Loi sur les banques* (Canada), le solde non-réclamé de tout Compte inactif sera remis par la Banque à la Banque du Canada (le «Solde non-réclamé»), qui en assurera la garde pour le compte du propriétaire; le Compte inactif sera alors fermé par la Banque.

- **Pour plus de renseignements sur la façon de récupérer un Solde non réclamé détenu par la Banque du Canada, veuillez communiquer avec cette dernière comme suit :**

Banque du Canada – Service des soldes non réclamés
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : 1-800-303-1282
Courriel : info@banqueducanada.ca
Site Web : www.banqueducanada.ca/soldes-non-reclames/

¹ Le présent document ne couvre pas les comptes, dépôts ou instruments "inactifs" en devises autres que le dollar canadien.